

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016

Convocation : 01 février 2016

Affichage : 12 février 2016

Le 08 février 2016, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTE Sophie, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline.

Absents : AUBERTIN Florence donne pouvoir à BOULISSET Samuel, GUILLARD Martine donne pouvoir à OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José donne pouvoir à OBLED Vincent

Secrétaire de séance : BRALLET Chantal

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU BAS DE SIENNE

M. Gérard LARDY, adjoint chargé de la voirie, expose aux membres du Conseil que des devis ont été demandé auprès de différents cabinets d'études pour une maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la route du Bas de Sienne.

Sur quatre cabinets contactés, trois dossiers ont été reçu en Mairie.

Après études des offres avec la commission d'appel d'offres et le service d'appui technique aux communes du Grand Chalon, un rapport d'analyse a été établi suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation (40 % pour la méthodologie, 40 % pour le prix et 20 % pour le délai cumulé de réalisation des études)

C'est le cabinet d'études R2S CONCEPT d'Ecuisses qui a obtenu le meilleur classement avec un montant de ses prestations qui s'élève à 5 074 € HT, soit 6 088.80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du cabinet d'études R2S CONCEPT pour un montant de 5 074 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

2- CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. Daniel MORIN, adjoint chargé des bâtiments, expose aux membres du Conseil la nécessité de réhabiliter la salle des associations. Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à un architecte pour une étude de faisabilité avec réalisation de diagnostics, nouveaux plans et normes d'accessibilité.

Plusieurs architectes ont été contactés. Après étude de leurs propositions, l'offre de M. VIEUXMAIRE, de Chalon-sur-Saône est la plus appropriée pour ce type de bâtiment. Il sera aidé d'un économiste (Sarl AIB, représenté par M. SIMON) pour l'estimation prévisionnelle des travaux.

Le montant estimatif de l'avant-projet s'élève à 3 000 € pour M. VIEUXMAIRE et 1 980 € TTC pour la partie de l'économiste.

Une commission sera mise en place pour suivre le projet de réhabilitation. Elle sera composée de membres du Conseil Municipal et de membres extérieurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de M. VIEUXMAIRE, architecte, pour l'avant-projet de l'étude de réhabilitation de la salle des associations, pour un montant de 3 000 €.
- **ACCEPTE** la proposition du Cabinet AIB, représenté par M. SIMON, économiste pour un montant de 1 980 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire pour la réalisation de ces études.

3- QUESTIONS DIVERSES

- **RPI La Charmée – Granges – St Germain-les-Buxy** : M. le Maire informe les conseillers d'un courrier reçu en Mairie de l'Inspection Académique annonçant la suppression d'un emploi au sein du RPI, suite à une baisse des effectifs.
Le SIVOS, gérant le RPI, a décidé de maintenir 2 classes sur chaque site, ce qui entraîne une fermeture de classe sur la commune de La Charmée. A la rentrée 2016, il est prévu un effectif de 136 élèves, ce qui fait une moyenne de 22.6 élèves par classe. Pour information, la moyenne nationale est de 25.8 élèves en maternelle, et 23 élèves en primaire.
- **PERSONNEL COMMUNAL** : l'agent recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir donnant toute satisfaction, son contrat est prorogé d'un an, soit jusqu'au 15 février 2017.
- **COMMISSION CULTURE** : M. Christophe GUILLET présente au Conseil Municipal les différents projets culturels qui pourraient avoir lieu durant l'année 2016 (théâtre, musique, cirque, chants, soirée astronomie, contes...). La commission s'interroge sur la communication des événements afin d'attirer un public plus nombreux, sur le tarif des entrées...
- **SYDESL** : des travaux d'enfouissement de lignes électriques se feront à Sienne Le Bas, au niveau de la rue du Moulin Brulé avant les travaux de réfection de la Route du Bas de Sienne
- **FLEURISSEMENT** : Samedi 16 janvier a eu lieu, à Paray-le-Monial, la remise des prix du Concours des villes et villages fleuris auquel a participé la commune de La Charmée en 2015. M. Gilbert LAMBERTET, avec plusieurs membres de la commission fleurissement, était présent. La commune a reçu le 9^{ème} prix ex-quo (pour les communes de 500 à 1 000 habitants), ce qui est très encourageant pour tous les membres de la commission, qui ont vu leur travail ainsi récompensé. Félicitations !
- **M. Christophe SIRUGUE**, député, rencontrera le Conseil Municipal **Vendredi 4 mars 2016 à 19 H 30** en Mairie
- **SIVOS DU COLLEGE PASTEUR DE SAINT REMY** : la dissolution de ce SIVOS interviendra fin 2016, suite à décision préfectoral faisant suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale. La Préfecture aidera le SIVOS pour mettre en place des conventions avec les différentes communes pour permettre de continuer à verser des aides au Collège Pasteur.
- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 9 MARS à 19 H 30.**

La séance est levée à 22 H

Fait à LA CHARMEE, le 10 février 2016

Le Maire, Vincent OBLED

